

## « Les poux sont des petits parasites »

**Afin d'éviter la contagion, nous vous demandons d'examiner régulièrement la tête de votre enfant de même que celle des autres membres de votre famille et de les traiter adéquatement.**

### **Que sont les poux ?**

Les poux sont de petits parasites qui affectent le cuir chevelu et quelquefois les sourcils. Les poux ne transmettent pas d'autres maladies. Par contre, des lésions de grattage peuvent apparaître et s'infecter si la personne est portée à se gratter beaucoup.

### **Quel est leur cycle de vie ?**

Un œuf (ou lente) peut prendre entre 4 et 10 jours pour éclore. Les poux ne survivent pas plus de 24 heures en dehors du corps humain, ils ont besoin de se nourrir de sang pour vivre. Un pou peut vivre entre 20 et 30 jours sur la tête d'une personne infestée.

### **Quels sont les principaux symptômes ?**

La démangeaison est le principal symptôme lors d'une infestation, mais il ne faut pas se leurrer, certaines personnes n'éprouvent pas de démangeaisons et peuvent quand même être infestées. Chez ceux qui se grattent beaucoup, il peut y avoir des lésions parfois infectées et douloureuses. Les poux pondent leurs œufs à la racine du cheveu, on les retrouve surtout derrière les oreilles et à la nuque.

### **De quelle façon se transmettent-ils ?**

Les poux ne sautent pas ! Les poux se transmettent surtout d'une personne à une autre par contact direct, tête à tête et par des objets fraîchement infestés tels que les chapeaux, les brosses à cheveux, les barrettes et tout autre article qui passe d'une tête à l'autre. Il n'y a pas d'évidence de transmission par les tapis ou les draps.

### **Combien de temps est-ce contagieux ?**

La transmission est possible tant qu'il y a des poux vivants ou des œufs viables. Toutes les personnes sont susceptibles d'attraper des poux. La propreté n'a rien à voir avec le fait de contracter ces petits parasites. Il n'existe pas non plus d'immunité, on peut en attraper plusieurs fois dans sa vie.

### **Comment s'en débarrasser ?**

Il existe différentes sortes de crèmes, de shampoings et de rince-crèmes que l'on peut se procurer sans prescription dans toutes les pharmacies.

**Il est important de respecter les règles d'utilisation du fabricant.**

**La Santé publique recommande de faire deux traitements : un au jour 0 et un autre 7 à 10 jours plus tard afin de détruire les lentes qui n'auraient pas été tuées au premier traitement et qui pourraient éclore à cette période.**

La perméthrine est encore le traitement de choix. Il est moins toxique que certains autres. Il est considéré plus efficace contre les lentes. Avec ce produit, **il ne faut pas utiliser de vinaigre sur les cheveux après l'application et il ne faut pas non plus utiliser de shampoing deux dans un, le revitalisant annulant les effets résiduels du produit.**

Deux jours après le traitement, il faut vérifier s'il y a encore des poux vivants, si oui, on doit refaire le traitement avec un autre produit et répéter 7 à 10 jours plus tard. Les poux sont probablement résistants au premier produit utilisé.

### **Quoi faire pour prévenir ?**

Le seul moyen de prévention qui existe est une vigilance accrue. Il s'agit de vérifier régulièrement la tête de votre enfant. Si vous découvrez des poux, faites le traitement tel que recommandé et avisez l'école.

### **Mon enfant doit-il être exclu de l'école ?**

L'exclusion de l'école est recommandée jusqu'à ce que l'enfant ait reçu un premier traitement adéquat. Les lentes seules sans poux vivants, suivant un traitement adéquat, ne sont pas une raison d'exclusion du milieu scolaire ou de la garderie.

### **Voici quelques traitements recommandés :**

***Perméthrine (Nix)***, conditionneur ou rince-crème (après shampoing) : traitement recommandé, fort pouvoir insecticide et ovicide, effet résiduel d'environ 14 jours après le traitement, peu toxique. Émergence possible d'une résistance.

***Pyréthrine (RC, Lice-Enz)*** shampoing, mousse : pouvoir insecticide et ovicide connu, prudence chez les personnes allergiques à l'herbe à poux et aux chrysanthèmes.

***Pyréthrine-bioaléthrine et butoxyde de pipéronyle (Para)***, shampoing : pouvoir insecticide et ovicide connu, prudence chez les personnes allergiques à l'herbe à poux.

***Acide acétique, camphre, citronnelle, éthersulfate sodique de lauryle (SH-206)*** : efficacité non documentée, émergence possible d'une résistance.

Il existe aussi d'autres produits en pharmacie, nous vous recommandons de consulter votre pharmacien.

**Les personnes qui bénéficient de l'assurance médicament du Québec peuvent se procurer les traitements gratuitement, en pharmacie s'ils ont une prescription médicale.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter l'info-santé de votre C.L.S.C.  
Direction de la santé publique de l'Outaouais